



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°02/2022

Séance du Jeudi 17 mars 2022- 20H

Le **Jeudi 17 mars 2022 à 20 heures**, Le Conseil Municipal de Ploemel s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Jean-Luc LE TALLEC, Maire, en date du 11 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le **Jeudi 17 mars à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur le TALLEC Jean-Luc, Maire, dûment convoqué le 11 mars 2022.

Etaient présents (22) : LE TALLEC Jean-Luc, GRANGER Muriel, GERONIMI Claude, LE BOULAIRE Morgan, BOUILLY Christian, MORVANT Sylvie, LE FALHER Christophe, ROY Martine, LE BELZ Louis, LE PORT-HELLEC Lénaïck, REBOURS Alain, LE MAREC Eric, LE BAIL Sylvie, ROSNARHO Pascal, HERVOCHE Murielle, GEFFROY Carine, LAURENT Marylène, LE CHAPELAIN Guillaume, MORILLE Anne, Florence LESCOFFIT, FRETTÉ Christian, COTTIN Séverine

Absentes donnant pouvoir (1) : Nathalie GOASMAT à Murielle HERVOCHE,

Secrétaire de séance : Christophe LE FALHER

1. **Approbation du compte rendu du 20 janvier 2022**

Pas de remarques, adopté à l'unanimité des voix

2. **Enfance jeunesse : Signature d'une convention de partenariat avec l'ESP (entente sportive ploemeloise)**

Rapporteur : Morgan LE BOULAIRE, adjointe à l'enfance jeunesse

La Commune de Ploemel et l'ESP souhaitent formaliser un partenariat afin que les enfants de la commune puissent aller au centre de loisirs le mercredi après midi et participer aux entraînements de football.

En effet, certains enfants vont au centre de loisirs et ne vont pas à l'entraînement de football (et inversement) et les parents ne sont pas disponibles pour les accompagner.

Dans le cadre de ce projet, la commune mettrait à disposition son mini bus afin que le club de football puisse venir chercher les enfants au centre de loisirs.

Une première navette se ferait à 14h. Après le 1^{er} entraînement, le club ramènerait au centre de loisirs les U9 à 15h10 (Entraînement de 14h à 15h) et une seconde navette ramènerait les U11 à 15h40. (Entraînement de 14h à 15h30).

Une convention définira les engagements de l'association et les conditions matérielles et financières de ce partenariat ; une décharge de responsabilités de la Commune sera également prévue et devra être cosignée par les différentes parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association ESP.

3. Enfance jeunesse : Mise en place des chantiers jeunes - Contrat d'engagement et principes

Rapporteur : Morgan LE BOULAIRE, adjointe à l'enfance jeunesse

Morgan LE BOULAIRE, adjointe à l'enfance jeunesse, rapporte à l'assemblée les propositions de la commission enfance jeunesse d'organiser des chantiers ouverts aux jeunes, pendant les vacances scolaires, afin de les aider à financer la participation d'un séjour ou d'activités « loisirs jeunes » organisés par le service jeunesse, et/ou financer un achat via des bons d'achats.

L'objectif est de permettre la réalisation d'un acte citoyen en leur permettant de constituer une équipe au sein de laquelle ils pourront échanger et avancer sur un projet **d'intérêt général**.

Les chantiers portent essentiellement sur des activités d'entretien du domaine communal mais peuvent également être choisies en fonction des besoins de la Commune.

Les chantiers seront choisis et adaptés pour les jeunes. Ils s'organisent dans le respect des conditions d'encadrement et de sécurité.

Les chantiers jeunes sont des travaux manuels en extérieur. Ils permettent à des jeunes de passer des vacances actives en contribuant à la réalisation d'actions utiles à la collectivité.

Un planning annuel devra être élaboré en année N pour l'année N+1 et sera proposé en commission enfance jeunesse pour validation. Une information sera ensuite faite en commission travaux.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Un groupe de 12 jeunes maximum (collégiens et lycéens mineurs)
- Des actions définies en amont et concertées avec les jeunes
- Un équipement de protection adapté selon le type de chantiers
- En contrepartie du travail accompli, le jeune bénéficiera d'une gratification de 15,00 € par demi-journée travaillée sous forme d'une remise sur un séjour ou sur une activité « loisirs jeunes » ou d'un bon d'achat (magasin de sport, espace culturel...)
- Les missions seront réalisées sur des demi-journées de 3h maximum.

Un contrat d'engagement formalisera les obligations des parties et les responsabilités.

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- d'approuver le contrat d'engagement qui vaut règlement et autoriser le Maire, ou son adjointe déléguée, à signer le contrat d'engagement avec les jeunes
- d'approuver le principe d'une gratification de 15 €uros (mission de 3 heures maximum) qui sera versée sous la forme d'une remise aux jeunes participants à un mini séjour ou d'une activité « loisirs jeunes » organisés par le service jeunesse, ou sous la forme d'un bon d'achat

Une priorité sera accordée aux participants à des séjours organisés par le service jeunesse ainsi que pour les Ploemelois.

4. **Enfance jeunesse : adoption des tarifs pour les mini séjours**

Rapporteur : Morgan LE BOULAIRE, adjointe à l'enfance jeunesse

Un mini séjour est organisé au Futuroscope les 14 et 15 avril à Poitiers. Ce séjour est mutualisé avec les communes de Brech et Plougoumelen.

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 23 février 2022, et l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2022,

Sur proposition des commissions de travail, il est proposé la tarification suivante :

Q1 : 76.51 €
Q2 : 85.50 €
Q3 : 90.00 €
Q4 : 98.98 €
Q5 : 103.55 €
Extérieur 117.02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'approuver la tarification proposée ci-dessus.

5. **FINANCES : adoption des comptes de gestion 2021 -Budget de la Commune et Budget lotissement**

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint chargé des finances

Claude GERONIMI, adjoint en charge des finances et à Ploemel 2030 présente le rapport suivant :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de comptes de tiers, les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés par la Commune en 2021,

Considérant que les comptes de gestion établis pour l'année 2021 n'appellent aucune observation, ni réserve de la part du conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Claude GERONIMI, adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- d'approuver le compte de gestion 2021 de la Commune
- d'approuver le compte de gestion 2021 du budget lotissement

Résultats budgétaires du compte de gestion du budget de la Commune :

□ AURAY

Exercice 2021

40500 - PLOEMEL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 842 245,40	3 718 369,40	7 560 614,80
Titres de recettes émis (b)	1 894 992,51	3 915 280,19	5 810 272,70
Réductions de titres (c)	23 107,66	398 702,16	421 809,82
Recettes nettes (d = b - c)	1 871 884,85	3 516 578,03	5 388 462,88
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 842 245,40	3 718 369,40	7 560 614,80
Mandats émis (f)	1 577 502,73	2 325 992,83	3 903 495,56
Annulations de mandats (g)	2 637,78	11 737,54	14 375,32
Dépenses nettes (h = f - g)	1 574 864,95	2 314 255,29	3 889 120,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	297 019,90	1 202 322,74	1 499 342,64
(h - d) Déficit			

Résultats budgétaires du compte de gestion du budget lotissement :

40502 - LOT CCAS PLOEMEL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 254,00	177 800,00	201 054,00
Titres de recettes émis (b)	11 564,00	11 904,50	23 468,50
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	11 564,00	11 904,50	23 468,50
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	23 254,00	177 800,00	201 054,00
Mandats émis (f)	11 690,00	13 171,50	24 861,50
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	11 690,00	13 171,50	24 861,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	126,00	1 267,00	1 393,00

6. Adoption des comptes administratifs 2021 - Commune (budget principal) et Lotissement CCAS (Budget annexe)

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal du 17 mars 2021 relative à l'adoption des comptes de gestion 2021,

Considérant que les comptes administratifs 2021 sont au nombre de 2 : un relatif au budget principal et un relatif au budget annexe lotissement CCAS

Considérant que les résultats de chacun des comptes administratifs sont conformes à ceux des comptes de gestion, Considérant que les résultats des comptes administratifs seront repris dans les budgets de la Commune, principal et annexe,

Claude GERONIMI, adjoint aux finances, présente le rapport suivant :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat budgétaire de l'exercice..... + 1 202 322.74 €
- Résultat antérieur reporté..... + 350 000 €
- Capacité d'autofinancement +1 552 322.74 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 2021	BP 2021 + DM	CA 2021
022 dépenses imprévues	100 000,00 €	- 600,00 €	99 400,00 €	
011 Charges à caractère général	657 400,00 €		657 400,00 €	520 393,91 €
012 Charges de personnel	1 246 000,00 €		1 246 000,00 €	1 233 980,93 €
014 Atténuation des produits (dégrèvement taxes jeunes agriculteurs)	500,00 €	100,00 €	600,00 €	566,00 €
65 Autres charges de gestion courante(Indemnité élu,sivu,site dunaire,subventions)	354 000,00 €		354 000,00 €	343 611,33 €
66 Charges financières(intérêts dette)	38 000,00 €	500,00 €	38 500,00 €	38 248,12 €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €		2 000,00 €	904,40 €
68 dotation provision	500,00 €		500,00 €	
SOUS TOTAL CHARGES RÉELLES	2 398 400,00 €	- €	2 398 400,00 €	2 137 704,69 €
042 valeurs comptable des cessions - 675				168 369,40 €
042-6761 Moins value sur cession				
042 68 Dotations amortissements provisions	10 000,00 €		10 000,00 €	8 181,20 €
023 Virement à la section d'investissement	1 141 600,00 €		1 141 600,00 €	
SOUS TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE	1 151 600,00 €		1 151 600,00 €	176 550,60 €
TOTAL DES DÉPENSES	3 550 000,00 €	- €	3 550 000,00 €	2 314 255,29 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 2021	BP 2021 + DM	CA 2021
013 Atténuation des charges (remboursement arrêt maladie, esp, ogec ste marie atsem)	65 300,00 €		65 300,00 €	126 047,83 €
70 Produits domaines et ventes diverses(cantine, alsh, locations diverses, ODP)	207 000,00 €		207 000,00 €	236 071,82 €
73 Impôts et taxes (contributions, compensation AQTA, droit place, taxe séjour)	1 297 000,00 €		1 297 000,00 €	1 391 702,59 €
74 Dotations, subventions et participations (DGF, FCTVA, Dotation solidarité rurale, participation CAF)	896 000,00 €		896 000,00 €	959 418,90 €
75 Autres produits de gestion courante(loyers)	190 700,00 €		190 700,00 €	85 647,27 €
76 Produits financiers	- €		- €	19,63 €
77 Produits exceptionnels (cession terrain, remboursement sinistre)	474 000,00 €		474 000,00 €	621 595,58 €
SOUS TOTAL DES PRODUITS RÉELS	3 130 000,00 €		3 130 000,00 €	3 420 503,62 €
042 valeurs des cessions comptables				
042 - 7761 moins value sur cessions				48 369,40 €
042-72 Travaux en régie	70 000,00 €		70 000,00 €	47 705,01 €
SOUS TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRES	70 000,00 €		70 000,00 €	96 074,41 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	350 000,00 €		350 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES	3 550 000,00 €		3 550 000,00 €	3 516 578,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat budgétaire de l'exercice.....+297 019.90 €
- Résultat antérieur reporté.....+401 559.72 €
- Résultat global à reporter.....+ 698 579.62 €
- (Résultat des restes à réaliser..... - 908 143 €
- Résultat global.....- 209 563.38 €)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 2021	BP 2021 + DM	CA 2021
020 dépenses imprévues	85 000,00 €	- 37 000,00 €	48 000,00 €	
10-taxe d'aménagement	25 000,00 €		25 000,00 €	1 083,01 €
13-subventions d'investissement(modification d'imputation)		78 876,00 €	78 876,00 €	78 876,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés	222 000,00 €	37 000,00 €	259 000,00 €	252 595,94 €
204 subventions d'équipement versée	30 000,00 €		30 000,00 €	1 730,60 €
20 Immobilisations incorporelles (études, plu, licences)	176 000,00 €	20 000,00 €	196 000,00 €	159 379,84 €
21 Equipements	465 000,00 €	148 000,00 €	613 000,00 €	318 300,37 €
23 Travaux	2 575 000,00 €	- 103 000,00 €	2 472 000,00 €	666 824,78 €
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	3 578 000,00 €	143 876,00 €	3 721 876,00 €	1 478 790,54 €
041 Opérations transferts entre section(écritures SDEM)	2 000,00 €		2 000,00 €	
040 moins values sur cessions				48 369,40 €
040 Travaux en régie	70 000,00 €		70 000,00 €	47 705,01 €
SOUS TOTAL MOUVT D'ORDRE	72 000,00 €	- €	72 000,00 €	96 074,41 €
DEFICIT D INVESTISSEMENT REPORTE				
TOTAL DES DÉPENSES	3 650 000,00 €	143 876,00 €	3 793 876,00 €	1 574 864,95 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 2021	BP 2021 + DM	CA 2021
10222 fctva (sur opérations d'investissement N-2)	350 000,00 €		350 000,00 €	326 517,00 €
10226 taxe aménagement(percue sur constructions/travaux immobiliers des habitants)	175 483,00 €		175 483,00 €	117 239,03 €
1068 Excédent de fonctionnement antérieur (résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement)	763 174,58 €		763 174,58 €	763 174,58 €
13 subventions d'investissements	628 182,70 €	143 876,00 €	772 058,70 €	470 576,51 €
21				4 813,62 €
23				12 191,91 €
16 Emprunts et dettes assimilés				821,60 €
SOUS TOTAL RECETTES REELLES	1 916 840,28 €	143 876,00 €	2 060 716,28 €	1 695 334,25 €
021 virement de la section de fonctionnement	1 141 600,00 €		1 141 600,00 €	
024 Opération de cessions	178 000,00 €		178 000,00 €	
041 opération patrimoniales	2 000,00 €		2 000,00 €	
040 Amortissement immobilisations	10 000,00 €		10 000,00 €	8 181,20 €
040 Différence sur cessions				168 369,40 €
SOUS TOTAL MOUVT D'ORDRE	1 331 600,00 €	- €	1 331 600,00 €	176 550,60 €
EXCEDENT D INVESTISSEMENT REPORTE	401 559,72 €		401 559,72 €	
TOTAL DES RECETTES	3 650 000,00 €	143 876,00 €	3 793 876,00 €	1 871 884,85 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Résultat budgétaire de l'exercice..... - 1 267 €
- Résultat antérieur reporté..... + 49 483 €
- Capacité d'autofinancement + 48 216 €

	FONCTIONNEMENT	BP 2021 + DM	CA 2021
011 - 605	Travaux de viabilisation	52 236,00 €	1 607,50 €
65	Reversement des ventes à la Commune	114 000,00 €	
	<i>total dépenses réelles</i>	<i>166 236,00 €</i>	<i>1 607,50 €</i>
042 - 71355	Variation du stock (stock initial)	11 564,00 €	11 564,00 €
	<i>total dépenses d'ordre</i>	<i>11 564,00 €</i>	<i>11 564,00 €</i>
DF	Total dépenses de fonctionnement	177 800,00 €	13 171,50 €

70-7015	Ventes terrains	116 610,00 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	17,00 €	0,50 €
774	Produits exceptionnels - participation SDEM	- €	214,00 €
	<i>total recettes réelles</i>	<i>116 627,00 €</i>	<i>214,50 €</i>
042 - 71355	Variation terrain aménagés (stock final)	11 690,00 €	11 690,00 €
002	Resultat de fonctionnement N-1	49 483,00 €	
	<i>total recettes d'ordre</i>	<i>61 173,00 €</i>	<i>11 690,00 €</i>
RF	Total recettes de fonctionnement	177 800,00 €	11 904,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat budgétaire de l'exercice.....- 126€
- Résultat antérieur reporté.....- 11 564€
- Résultat global à reporter.....- 11 690 €

	INVESTISSEMENT	BP 2021 + DM	CA 2021
001	Déficit reporté N-1	11 564,00 €	
	<i>total dépenses réelles</i>	<i>11 564,00 €</i>	<i>- €</i>
040 - 3555	Constat Stock final terrain	11 690,00 €	11 690,00 €
	<i>total dépenses d'ordre</i>	<i>11 690,00 €</i>	<i>11 690,00 €</i>
DI	Total dépenses d'investissement	23 254,00 €	11 690,00 €
1641	Emprunt	11 690,00 €	
	<i>total recettes réelles</i>	<i>11 690,00 €</i>	<i>- €</i>
040 -3555	Reprise stock initial terrain	11 564,00 €	11 564,00 €
	<i>total recettes d'ordre</i>	<i>11 564,00 €</i>	<i>11 564,00 €</i>
RI	Total recettes d'investissement	23 254,00 €	11 564,00 €

Comme le prévoit la réglementation, Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion et ne prend pas part aux votes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'adopter les comptes administratifs de la Commune et du budget lotissement- année 2021- tels que présentés

7. FINANCES -Affectation du résultat 2021- Budget Commune

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats pour chaque budget en tout ou partie au financement de la section de fonctionnement (R_002 – *excédent de fonctionnement reporté*) Ou/et au financement de la section d'investissement (compte 1068 – *Excédent de fonctionnement capitalisé*).

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 08 mars 2022

Les résultats doivent prioritairement être affectés au besoin de financement de la section d'investissement constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser (article R2311-11 du CGCT)

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : **+1 552 322.74 €**
- Besoin de financement 2022 de la section d'investissement (résultat + RAR) : **- 209 563.38 €**

Suite aux résultats du compte administratif 2021, il est proposé d'affecter le résultat à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2022, pour un montant de **1 202 322,74 €uros**

Le solde de **350 000 €** sera affecté en report à nouveau en recettes de fonctionnement (article 002)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement

- R_002 – Excédent de fonctionnement reporté : 350 000,00 €
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 202 322.74 €

Excédent d'investissement : 698 579.62 €

(Solde reporté en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 001)

8. FINANCES - Affectation du résultat 2021- Budget annexe Lotissement

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats pour chaque budget en tout ou partie au financement de la section de fonctionnement (R_002 – *excédent de fonctionnement reporté*) Ou/et au financement de la section d'investissement (compte 1068 – *Excédent de fonctionnement capitalisé*).

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 08 mars 2022

Les résultats 2021 sont les suivants :

- Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : **+ 48 216 €**
- Besoin de financement 2022 de la section d'investissement : **- 11 690 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement

- R_002 – Excédent de fonctionnement reporté : 48 216 €

Déficit d'investissement : - 11 690 €

(Solde reporté en dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001)

9. FINANCES - Vote des taux d'imposition - année 2022

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Il y a lieu comme chaque année de fixer le taux des taxes directes locales pour 2022.

Ce produit des taxes alimente le budget communal. L'état de notification, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, détaillant le produit fiscal communal attendu pour 2022 et évalué sur la base d'imposition prévisionnelle pour l'exercice en cours à partir des taux d'imposition votés en 2021, n'a pas été à ce jour encore transmis en mairie.

Toutefois, les bases 2022 ont été communiquées par la DGFIP en mairie, ainsi que le produit attendu (hausse globale de 4.4%) :

	Taux	Base 2022	Produit attendu 2022
TH/Résidences secondaires	13,93	675 384	94 081,00 €
TFB (foncier bâti)	40,34	2 519 000	1 016 164,60 €
TFNB (foncier non bâti)	45,27	81 370	36 836,00 €
Allocations compensatrices			25 938,00 €
effet coefficient correcteur (1,06) "COCO"			63 298,00 €
		TOTAL	1 236 317,60 €

Claude GERONIMI rappelle que **la loi de finances 2020 prévoit le gel du taux de taxe d'habitation pour les années 2020 à 2022, et que par conséquent, ce taux ne sera pas soumis au vote.**

Considérant l'avis de la commission finances de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix de maintenir pour 2022 les taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :

	Taux communaux
TFB	40.34
TFNB	45,27

10. **FINANCES - Subvention 2022 au CCAS de PLOEMEL**

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale,
 Considérant que le C.C.A.S doit faire face à toutes ses dépenses (charge de personnel, animations, repas des aînés)
 Il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de verser la subvention d'un montant de **25 000 euros** (article 657362) au Centre Communal d'Action Sociale de Ploemel.

11. **FINANCES - Subvention aux associations 2022**

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Les dossiers de demande de subvention adressés par les associations pour l'année 2022 ont été présentés et étudiés en commission vie associative et en commission finances le 8 mars 2022.

Après avis favorable des commissions de travail,
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2022 :

Associations	Base calcul	Proposition 2022 subv. Fonctionnement	Proposition 2022 subv. forfaitaire-évènementielle	Contribution en nature	vote 2022
Base adhérents 10€ /adulte et 15€/enfant -15ans - Base forfaitaire sur projet					
Le jardin des idées	48 adultes, 4 enfants	540,00	355,00	Prêt des salles communales	
Club Cyclotouriste Ploemelois	13 adultes	130,00			

Union Nationale des Combattants - Ploemel	33 adultes	330,00			
Art Floral	21 adultes	210,00			Prêt de la salle des anciens
Les bébés d'Abord	14 adultes	140,00			
Shugyosha Judo	24 enfants	360,00			Prêt de la salle polyvalente
Les joyeux cabotins	9 adultes	100,00			Prêt d'un local à la salle polyvalente
Médaillés militaires 1597ème section Belz/Etel	7 adultes	100,00			
De fuseau en aiguille	4 adultes	100,00			Prêt de la salle des anciens
Les amis de l'orgue	15 adultes	150,00			
Club Cardinal	9 adultes	100,00			Prêt de la salle des anciens
Bellifontains Pétanque Ploemel	19 adultes	190,00			
Ploemel Forme	60 adultes	600,00			Prêt des salles communales
TC RIA		420,00	1 500,00		
Danserion Bro Plenuer	18 adultes, 3 enfants	225,00	2 000,00		Prêt des salles communales
Dalc'h Atau	Demande 500€	500,00	500,00		
ESP	72 adultes, 120 enfants	2 520,00			Prêt du stade et de ses locaux
Association des randonneurs Ploemelois	53 adultes	530,00			Prêt des salles communales
Au fil du Patchwork	1 adulte	100,00			Prêt de la salle des anciens
Ploemel Tir	6 adultes, 2 enfants	100,00			Prêt du stand de tir et de ses locaux
Amicale des employés de la commune	43 agents	430,00	0,00		
ASKCP	1 adulte	100,00			
CIMA (athlétisme)	3 adultes, 6 enfants	120,00			

Le comité des fêtes	<i>Demande 2 000€ de subvention</i>	0,00	2 000,00 sur présentation de factures (réparation d'un véhicules)		
Ass. Sportive Golf st laurent	<i>73 adultes, 6 enfants</i>	820,00			
patronage laïque auray (gymnastique)	<i>31 enfants</i>	465,00			
Div Yezh Plenuer	<i>15 adultes</i>	150,00			
Waves on Wheel	<i>4 adultes, 2 enfants</i>	100,00		<i>Prêt de la salle polyvalente</i>	
Loisirs et culture de la Ria	<i>8 adultes, 3 enfants</i>	125,00			
Association pour rénovation de la chapelle Saint Meen	<i>Demande 250€</i>	0,00	0,00		
Société communale de chasse			510,00	<i>Prêt d'un local à la ZA de Pont Laurence</i>	
Comité du souvenir français	<i>Demande 50€</i>	50,00			
Festival arts mots ria	<i>Demande 500€</i>		500,00		
El Flamenco				<i>Prêt de la salle Saint André</i>	
Vasan yoga				<i>Prêt de la salle Saint André</i>	
Chignanet				<i>Prêt de la salle Saint André</i>	
Le souffle du menhir				<i>Prêt de la salle Saint André</i>	
Photophil				<i>Prêt de la salle des anciens</i>	
Océane club				<i>Prêt des salles communales</i>	
ASSOC. SCOLAIRE/EDUCATION					
OGEC Gabriel DESHAYES auray classe ulis		181,00			
Apel Sainte Marie		250,00			
Amicale laïque Groez Ven		250,00			

ASSOC. MEDI/SOCIAL/HUMANITAIRES					
Amicale Donneurs de Sang Auray		100,00			
Union départementale des sapeurs-pompiers du 56	<i>0,03€/hab</i>	100,00			
TOTAL Subventions		10 686,00	7 365,00		

12. FINANCES - Cotisation aux organismes 2022

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Après avis favorable de la commission finances en date du 8 mars 2022,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'autoriser le Maire à payer les contributions suivantes pour l'exercice 2022 :

Associations	Base calcul-observations	Proposition 2022	Vote
Comice agricole (canton Quiberon Belz)		825,00	
EQUALIANSE (projet diététique Groez Ven)		180,00	
ARIC (formation des élus)		805,00	
Adhésion FDGDON (lutte contre les nuisibles)		297,08	
AMPM association maires Morbihan	3077 hab/ 0,296€ par habitant	910.79	
Association Paysage des Mégalithes		3 000,00	
AR REDADEG	Achat de kilomètres	500,00	
CAUE		986.04	
Agora Services		172.80	
Joutes de Kiwanis du pays d'auray		300,00	
Total Participations	Article 6281	7 976.71 €	

13. FINANCES - Contrat d'association 2021- Ecole Sainte Marie

Rapporteur : Morgan LE BOULAIRE, adjointe à l'enfance jeunesse

Vu l'avis de la commission finances du 8 mars 2022,

Il est rappelé que le calcul du contrat d'association dépend, chaque année, du montant des dépenses de fonctionnement de l'école publique de l'année N-1.

Modalité de calcul pour information :

Le coût de fonctionnement 2021 par élève s'établit comme suit :

- 188.45 € en classe élémentaire – 111 élèves à l'école du Groez Ven (181€ en 2020)
- 1477.67 € en classe de maternelle – 62 élèves à l'école du Groez Ven (1172€ en 2020)

Le contrat d'association s'applique aux 101 élèves élémentaires (103 en 2021) et 74 élèves maternelles (81 en 2021) de l'école Sainte Marie **résidant** sur la Commune de Ploemel.

Le contrat pour les classes élémentaires : $101 * 188.45€ = 19\,033.45 €$

Le contrat pour les classes maternelles : $74 * 1477.67€ = 109\,347.58 €$

Le contrat total pour l'année 2022 s'élève à : **128 381.03 €** (113 575€ en 2021)

Christophe LE FALHER, Président de l'OGEC de l'école Sainte Marie quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des voix d'autoriser le Maire :

-à signer l'avenant N°24 à la convention du 02 avril 1998, fixant la prise en charge à la somme de **128 381.03 €** pour les élèves des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Ste Marie.

- à payer la dépense trimestriellement (terme à échoir) - Un acompte a déjà été versé en janvier pour 28 000 € (délibération 2021/079). Les crédits sont inscrits sur l'article 6558 – Autres contributions obligatoires)

La liste des élèves prise en compte pour le calcul 2022 est celle arrêtée à janvier 2022 (site de l'inspection académique).

14. **FINANCES - Subventions scolaires année 2022**

Rapporteur : Morgan LE BOULAIRE, adjointe à l'enfance jeunesse

La commission finances s'est réunie le 8 mars 2022 et propose de reconduire les aides suivantes allouées précédemment :

- 75 € par enfant pour l'allocation versée aux deux écoles de la Commune au titre des aides à caractère scolaire (fournitures scolaires et informatiques, arbre de Noël, activités éducatives, sportives et celles découlant du projet d'école
- 20€/élève ploemelois à l'occasion de voyages éducatifs ou séjour au-delà d'une journée (avec nuitée)
- 1500 € par école pour aide au titre de projets pédagogiques à présenter au préalable, dans la limite des frais engagés
- 1 200 € pour le financement d'un projet artistique dans la limite des frais engagés à présenter au préalable
- 1400 € pour le spectacle commun de Noël. (Dans la limite des frais engagés).

Christophe LE FALHER quitte la séance et ne prend pas part au vote, du fait de ses fonctions au sein de l'OGEC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

-D'approuver le versement de ces participations :

- 75 € par enfant pour l'allocation versée aux deux écoles de la Commune au titre des aides à caractère scolaire (fournitures scolaires et informatiques, arbre de Noël, activités éducatives, sportives et celles découlant du projet d'école
- 20€/élève ploemelois à l'occasion de voyages éducatifs ou séjour au-delà d'une journée (avec nuitée)
- 1500 € par école pour aide au titre de projets pédagogiques à présenter au préalable, dans la limite des frais engagés
- 1 200 € pour le financement d'un projet artistique dans la limite des frais engagés, à présenter au préalable
- 1400 € pour le spectacle commun de Noël. (Dans la limite des frais engagés).

-D'autoriser le Maire à signer une convention avec les directeurs d'écoles pour les conditions de versement de l'allocation de 75€/élève.

<i>Ecole</i>	<i>Effectif 2022</i>	<i>Montant budget</i>
<i>Ste Marie (versement d'un forfait)</i>	210	15 750 €
<i>Ecole Groez Ven (paiement sur facture – article 6067)</i>	173	12 975 €

15. **FINANCES - Vote du budget 2022 – Commune**

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux Communes

Vu la délibération du conseil municipal N°2018-124 du 20 décembre 2018 décidant de voter le budget par chapitres

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 8 mars 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des voix d'adopter le budget primitif 2022 de la Commune ainsi qu'il suit :

Le vote s'effectue par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 491 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
022 Dépenses imprévues	81 931,00 €
011 Charges à caractère général	730 000,00 €
012 Charges de personnel	1 303 747,00 €
014 Atténuation des produits	1 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante (indemnités élu, sivu, forfait communal, subventions)	386 922,00 €
66 Charges financières (intérêts dette)	47 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 400,00 €
68 Provisions pour charges	1 000,00 €
	<i>SOUS TOTAL CHARGES RÉELLES</i>
	2 554 000 €
042 Opérations d'ordre (cessions, amortissement)	10 000
023 Virement à la section d'investissement	927 000
	<i>SOUS TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</i>
	937 000
TOTAL DES DÉPENSES de fonctionnement	3 491 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
013 Atténuation des charges (remboursement arrêt maladie, mise à disposition agent)	39 143,00 €
70 Produits domaines et ventes diverses (restauration, centre de loisirs)	248 000,00 €
73 Impôts et taxes (contributions, compensation AQTA, droit place, taxe séjour)	1 401 700,00 €
74 Dotations, subventions et participations (DGF, FCTVA, Dotation solidarité rurale, participation CAF)	972 352,00 €
75 Autres produits de gestion courante (reversement vente terrain Kérimel + loyers)	316 743,00 €
76 Produits financiers	1 062,00 €
77 Produits exceptionnels (Remboursement sinistre)	102 000,00 €
	<i>SOUS TOTAL DES PRODUITS REELS</i>
	3 081 000,00 €
042-72 Travaux en régie	60 000
	<i>SOUS TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</i>
	60 000
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE
	350 000
TOTAL DES RECETTES de fonctionnement	3 491 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 6 085 000 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR 2021	Nouvelles propositions (NP)	BP 2022 (RAR2021+NP)
020 dépenses imprévues		50 000,00	50 000,00
10-taxe d'aménagement		20 000,00	20 000,00
13-subventions d'investissement(modification d'imputation)		20 000,00	20 000,00
16 Emprunts et dettes assimilés		370 000,00	370 000,00
204 subventions d'équipement versée		30 000,00	30 000,00
20 Immobilisations incorporelles (études, plu, licences)	6 900,00	398 100,00	405 000,00
21 Equipements	275 197,00	534 803,00	810 000,00
23 Travaux	927 286,00	3 392 714,00	4 320 000,00
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	1 209 383,00	4 815 617,00	6 025 000,00
041 Opérations transferts entre section(écritures SDEM)			
040 moins values sur cessions			
040 Travaux en régie		60 000,00	60 000,00
SOUS TOTAL MOUVT D'ORDRE		60 000,00	60 000,00
DEFICIT D INVESTISSEMENT REPORTE			
TOTAL DES DÉPENSES	1 209 383,00	4 875 617,00	6 085 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2021	Nouvelles propositions (NP)	BP 2022 (RAR2021+NP)
10222 fctva (sur opérations d'investissement N-2)		289 625,38 €	289 625,38 €
10226 taxe aménagement(percue sur constructions/travaux immobiliers des habitants)		100 000,00 €	100 000,00 €
1068 Excédent de fonctionnement antérieur (résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement)		1 202 322,74 €	1 202 322,74 €
13 subventions d'investissements	301 240,00	476 232,26	777 472,26 €
1641 - Emprunts		2 000 000,00	2 000 000,00 €
SOUS TOTAL RECETTES REELLES	301 240,00	4 068 180,38	4 369 420,38 €
021 virement de la section de fonctionnement		927 000,00 €	927 000,00 €
024 Opération de cessions		80 000,00 €	80 000,00 €
040 Amortissement immobilisations		10 000,00 €	10 000,00 €

SOUS TOTAL MOUVT D'ORDRE		1 017 000,00 €	1 017 000,00 €
EXCEDENT D INVESTISSEMENT REPORTE		698 579,62 €	698 579,62 €
TOTAL DES RECETTES	301 240,00	5 783 760,00	6 085 000,00 €

16. **FINANCES - Vote du budget annexe Lotissement 2022**

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances et à Ploemel 2030

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux Communes

Vu la délibération du conseil municipal N°2018-124 du 20 décembre 2018 décidant de voter le budget par chapitres Vu l'avis de la commission Finances réunie le 8 mars 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des voix d'adopter le budget annexe lotissement 2022 de la Commune ainsi qu'il suit :

Le vote s'effectue par chapitres.

	FONCTIONNEMENT	BP 2022
011 - 605	Travaux de viabilisation (SAUR,EIFFAGE,SDEM)	49 767,00 €
65	Reversement des ventes à la Commune	241 543,00 €
	<i>total dépenses réelles</i>	<i>291 310,00 €</i>
042 - 71355	Variation du stock (stock initial)	11 690,00 €
	<i>total dépenses d'ordre</i>	<i>11 690,00 €</i>
DF	Total dépenses de fonctionnement	303 000,00 €

70-7015	Ventes terrains	250 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	17,00 €
774	Produits exceptionnels - participation SDEM	4 767,00 €
	<i>total recettes réelles</i>	<i>254 784,00 €</i>
042 - 71355	Variation terrain aménagés (stock final)	
2	Resultat de fonctionnement N-1	48 216,00 €
	<i>total recettes d'ordre</i>	<i>48 216,00 €</i>
RF	Total recettes de fonctionnement	303 000,00 €

	INVESTISSEMENT	BP 2022
1	Déficit reporté 2021	11 690,00 €
	<i>total dépenses réelles</i>	<i>11 690,00 €</i>
040 - 3555	Constat Stock final terrain	
	opé ordre patrimoniales	
	<i>total dépenses d'ordre</i>	<i>- €</i>
DI	Total dépenses d'investissement	11 690,00 €

1641	Emprunt	
	<i>total recettes réelles</i>	
040 -3555	Reprise stock initial terrain	11 690,00 €
	<i>total recettes d'ordre</i>	11 690,00 €
RI	Total recettes d'investissement	11 690,00 €

17. **Finances : affectation d'un don au profit de la médiathèque**

Rapporteur : Claude GERONIMI, adjoint aux finances

La Présidente de l'association « la musique des mots » a informé la Municipalité de la dissolution de l'association en date du 22 décembre 2021 avec transfert des biens et avoirs au profit de la Commune.

Dans ce cadre, elle souhaite faire un don à la Commune d'un montant de **3 895.85 euros** (solde de trésorerie). Ce don est assorti d'une condition : l'affectation de la dépense au budget de fonctionnement de la médiathèque, en plus de son budget annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'accepter le don de 3 895.85 euros de l'association la Musique des Mots, et d'imputer la somme correspondante à l'article 7713, au budget de la commune 2022

18. **Finances : dépôt d'un dossier DSIL 2022 pour la création d'un chaucidou**

Rapporteur : Christian BOUILLY, adjoint aux travaux et à l'urbanisme

Par circulaire de novembre 2021, et dans le cadre du projet de loi de finances 2022, les services de l'Etat informait la commune d'un maintien à un niveau élevé des crédits des dotations de soutien à l'investissement prévu.

La DSIL fait partie des dispositifs financiers mobilisables pour financer des projets structurants relevant davantage du périmètre intercommunal.

La marche et le vélo sont des modes de déplacement peu onéreux, rapides, bénéfiques pour la santé et l'environnement. Ils constituent des outils précieux au service de la transition écologique. Dans ce cadre, l'aménagement de pistes cyclables est un axe prioritaire pour les pouvoirs publics qui soutiennent ces investissements rendus indispensables pour faciliter les mobilités, et incitent fortement les collectivités à développer son réseau cyclable.

La Commune a le projet de créer un **chaucidou** sur le secteur de Kergonvo. Les travaux sont programmés pour fin avril/début mai.

La **chaussée à voie centrale banalisée**, aussi nommée "**chaucidou**" (Chaussée pour les Circulations Douces), est un type de voie permettant de redéfinir le partage de la chaussée entre les différents usagers de la route, en privilégiant la circulation des cyclistes grâce à un marquage au sol spécifique.

Cet aménagement routier, qui va relier la route départementale 105 à la route départementale 186 répondra à un double objectif :

1. Sécuriser les usagers en limitant la vitesse à 30 kms/heure sur un linéaire de 2.7 kms
2. Aménager une piste cyclable et répondre à une demande forte de changement dans les usages de déplacement

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES, en € ht		RECETTES		
Travaux d'aménagement	175 500€	DSIL (25%)	46 375 €	à demander
Travaux de marquage	10 000 €	Conseil Départemental (30%)	55 650 €	à demander
		Autofinancement (45%)	83 475 €	
total	185 500€	Total	185 500 €	

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- d'adopter l'opération et les modalités de financement. Le Maire est autorisée à solliciter d'autres financeurs, en cas de refus de participation sur un dispositif
- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

19. Finances : adoption du plan de financement prévisionnel et demande de subventions pour la création d'un plateau multisports (citypark)

Rapporteur : Jean Luc LE TALLEC, Maire

Initié en 2020 par le conseil municipal des jeunes, le projet de création d'un citypark n'a pas été réalisé pour plusieurs motifs dont notamment la crise sanitaire qui n'a pas permis d'associer les jeunes au projet pour passer de l'idée à l'action.

Néanmoins, des devis avaient été réalisés et des idées d'emplacements ont été proposées.

Le CMJ se réunit désormais de manière régulière et le projet est inscrit au budget 2022 pour un montant de 49 000 € TTC.

Les enjeux d'un tel équipement sont multiples comme par exemple :

- Lieu intergénérationnel pour réunir les plus jeunes comme les plus anciens dans un esprit convivial et familial
- apport d'activités sportives dans la commune
- lieu de rassemblement et de vie pour les adolescents

Il sera construit pour concilier sécurité, proximité et son intégration dans notre environnement et l'emplacement proposé se situe à Kermarquer, à proximité du stade sur la parcelle E 8-10-11 (parcelles appartenant au bureau de bienfaisance-CCAS)

Afin de financer ce projet, la Commune sollicite ses partenaires institutionnels, financeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES, en € HT	RECETTES	
-------------------	----------	--

Travaux, conception	41 000 €	Agence Nationale du Sport (plan Macron) « 5000 terrains de sport »	23 250 €	à demander
Divers Etudes	1 400 €	Conseil Régional « dispositif bien vivre ensemble »	13 950 €	à demander
aléas chantier 10%	4 100	Autofinancement	9 300 €	
total	46 500 €	Total	46 500 €	

-De valider l'emplacement du city-Parc (terrain omnisports) à Kermarquer, à proximité du stade. Les parcelles E 8-10-11 appartenant au bureau d'aide sociale-CCAS, il conviendra que le conseil d'administration du CCAS prenne une décision concordante pour la réalisation de ce projet.

-d'autoriser le Maire à solliciter les financeurs et partenaires susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet

20. PATRIMOINE- Cession d'une parcelle à Kerbernès pour l'installation d'un assainissement

Rapporteur : Christian BOUILLY, adjoint aux travaux et à l'urbanisme

Christian BOUILLY informe le conseil de la demande d'un particulier pour acquérir une partie de la parcelle communale au lieu dit Kerbernès, pour une contenance d'environ 50 m², pour la remise aux normes de son assainissement individuel (bornage à réaliser).

La commission urbanisme a donné un avis de principe favorable le 11 octobre dernier pour un montant de 110 € le mètre carré. Depuis, des échanges ont eu lieu avec la propriétaire qui a donné son accord le 31 janvier dernier pour acquérir la surface de 50 m² environ au prix de 110 €/m² HT. Les frais liés à cette cession sont également à sa charge (bornage).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-2,

Vu l'article L.141-3 du code de la voirie routière qui prévoit que le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal et que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme pour une cession d'environ 50 m² à 110 €/m².

Considérant que l'emprise concernée, définie sur le plan annexé, est une partie d'un chemin communal appartenant à la commune de Ploemel, d'une superficie totale d'environ 50 m²,

Considérant que l'emprise précitée n'est, à ce jour, pas affectée à la circulation générale et qu'elle n'est pas utilisée par le public,

Considérant que cette désaffectation de l'usage du public est effective et que rien ne s'oppose au déclassement du domaine public communal de cette emprise,

Considérant que l'emprise concernée n'a pas pour objet de desservir ou d'assurer la circulation et que les droits d'accès des riverains ne sont pas remis en cause. Le déclassement peut se dispenser d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- de constater la désaffectation de l'usage du public de l'emprise d'environ 50 m² selon le plan annexé à la présente délibération et de procéder au déclassement du domaine public communal de ladite parcelle

- de l'intégrer au domaine privé de la Commune conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

-D'autoriser le Maire à acter cette cession au prix de 110 €/m² HT au profit de Madame HUBY Aurélie pour environ 50 m² soit environ 5 500 € HT (la superficie exacte est à déterminer par le géomètre) à laquelle se rajoutera les frais de bornage et d'actes.

- de donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et de confier la conclusion de la vente au Notaire Maître BLANCHARD à Erdeven.

21. **Délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

2022-01	Contrat de d'abonnement connecteur emegalis. Intégration des flux comptables - article 611 - 60€ HT /an
202-02	Contrat de maintenance Borne RFID + portique de sécurité médiathèque - article 611 - 1345€ HT/an